

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 006-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.34

Déposée le: 22.01.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Näf, Muri) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
PS-JS-PSA (Gullotti, Tramelan)

Cosignataires: 28

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Fonds pour l'avenir - pour un canton de Berne innovant

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil un projet de loi permettant de créer un Fonds pour l'avenir, dont les grandes lignes seront les suivantes :

1. En 2018 le nouveau fonds recevra 55 millions de francs de la Banque nationale ;
2. Les moyens du Fonds pour l'avenir pourront être utilisés pour :
 - a) des offres de formation qui préparent les Bernois et Bernoises au chômage et les indépendants et indépendantes à des tâches exigeantes dans un environnement toujours plus fortement numérique (formation continue en industrie 4.0),
 - b) des projets pour améliorer l'employabilité des citoyens et citoyennes plus âgés,
 - c) des projets pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale,

- d) des projets pour l'insertion professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire,
- e) des projets pour promouvoir le développement de la petite enfance,
- f) des offres de formation supplémentaires qui améliorent le potentiel économique du canton de Berne ;

3. L'utilisation des ressources du fonds est du ressort du Grand Conseil.

Développement :

Les moyens de la Banque nationale qui seront distribués au canton de Berne en 2018 ne peuvent pas être intégralement utilisés pour alimenter le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. Au lieu de laisser filer 55 millions de francs dans le compte de résultats 2018, il faut mettre à profit cette occasion unique de renforcer le canton de Berne.

Les entreprises bernoises dépendent d'employés et d'employées hautement qualifiés, répondant aux exigences d'une société numérique. Les projets de formation continue en faveur des travailleuses et travailleurs plus âgés et des indépendantes et indépendants et la promotion des compétences des personnes qui débutent leur carrière professionnelle permettent de limiter l'actuelle pénurie de spécialistes. L'insertion professionnelle des personnes au bénéfice de l'aide sociale, des réfugiées et réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire réduit les coûts pour les pouvoirs publics et facilite l'inclusion de ces personnes dans la société.

Avec des projets pour le développement de la petite enfance, le canton crée de meilleures conditions pour la réussite du parcours scolaire et professionnel, en particulier pour les enfants issus de familles à faible niveau d'instruction.

Cette intervention mise sur l'innovation et la formation pour le renforcement économique de notre canton, sur l'investissement au lieu de la consommation : il ne faut pas affecter cette part exceptionnelle des bénéfices de la Banque nationale au compte de résultats.

Motivation de l'urgence : L'urgence de cette intervention découle de l'imminence de la distribution du bénéfice de la Banque nationale. Il est nécessaire de préparer rapidement un projet de loi pour créer un nouveau fonds et ne pas verser ces moyens au compte de résultats.

Destinataire

- Grand Conseil